



Montpellier, mardi 31 mai 2011

Communiqué de presse

Signature du protocole d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence

Mercredi 1^{er} juin à 14h30
Salle des mariages
Mairie de GANGES

Dans le cadre du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dans la sphère conjugale, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a sollicité l'ensemble des mairies du département de l'Hérault afin de mettre en œuvre des solutions d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

L'association l'Avitarelle a été missionnée par l'Etat pour mettre en place et organiser des solutions d'urgence dans tout le département.

Plusieurs protocoles ont déjà été signés sur le territoire.

Afin de poursuivre cette action,

le mercredi 1^{er} juin à 14h30 en mairie de GANGES,

- Les maires de Ganges et des communes associées,
 - Madame Coline ERLIHMAN, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité représentant le préfet de l'Hérault,
 - Monsieur Jacques RIGAUD représentant Monsieur le Président du Conseil Général,
 - Le représentant du groupement de gendarmerie de l'Hérault
- signeront le protocole de coopération relatif à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans la sphère conjugale et familiale.

Ce protocole, qui associe plusieurs communes du secteur, répond à la nécessité d'une politique partenariale et propose une solution d'hébergement, un accompagnement et un suivi socio-éducatif adapté.

La presse y est conviée.

Contacts presse : Madame Coline ERLIHMAN : ☎ 04 67 64 83.01

Monsieur RIGAUD : ☎ 06 09 84 04 43